



Billets RBC Rétrospective de croissance à capital protégé liés à l'indice EURO STOXX 50 (USD), série 1

Indice EURO STOXX 50®Capital protégé à
100 % à l'échéance**Participation de 71,50 %**
à la plus-value de l'indice**Clôture du placement**

17 février 2017

FundSERV

RBC3951

Date d'émission :

22 février 2017

Date d'échéance

26 février 2025

Site webwww.rbcnotes.com

Les billets ne sont pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

Les renseignements sur le marché de l'indice sous-jacent et sur les cours utilisés pour calculer les données historiques de rendement sont tirés de sources publiques. Ni nous, ni aucun des membres de notre groupe ne les avons vérifiés de façon indépendante ni n'assumons une quelconque responsabilité quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Avant de souscrire des billets, vous devriez mener vos propres recherches sur l'indice sous-jacent.

FAITS SAILLANTS DU PLACEMENT

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Note :	Moody's : Aa3; S&P : AA-; DBRS : AA
Clôture des souscriptions :	17 février 2017
Monnaie :	\$ US
Placement minimum :	50 billets ou 5 000 \$ US
Durée :	Environ 8 ans
Rendement variable :	Le rendement variable est lié à une participation de 71,50 % dans la hausse de l'indice EURO STOXX 50®
Date d'évaluation initiale :	La date d'évaluation initiale correspondra à la date d'évaluation rétrospective à laquelle le niveau de clôture de l'indice a été le plus bas.
Dates d'évaluation rétrospectives :	Les dates d'évaluation rétrospectives seront le 21 février 2017, le 21 mars 2017, le 21 avril 2017, le 22 mai 2017, le 21 juin 2017, le 21 juillet 2017 et le 21 août 2017.
Date d'évaluation finale :	Le 21 février 2025.
Protection du capital :	Banque Royale du Canada garantit le capital à l'échéance. RBC est notée Aa3 par Moody's, AA- par Standard and Poor's et AA par DBRS.
Indice :	Rendement variable lié à la performance du cours de l'indice EURO STOXX 50®. Les titres ne constituent pas une participation dans l'indice ni dans les titres. Les porteurs n'auront aucun droit à l'égard de ces titres, y compris les dividendes ou des autres distributions versés sur ces titres. Le taux des dividendes indicatif de l'indice au 17 janvier 2017 était de 3,67 %, soit un taux des dividendes total d'environ 33,42 % composé annuellement sur la durée de 8 ans, à supposer que le taux des dividendes demeure constant.
Taux de participation :	71,50 %
Marché secondaire :	Les billets sont négociables sur un marché secondaire quotidien, en fonction de la disponibilité, que RBC Marchés des Capitaux fera des efforts raisonnables pour établir et maintenir, comme il est indiqué dans le bulletin d'information. Des frais de négociation anticipée peuvent s'appliquer (de 3,50 % au départ, ils passent à 0 % après 360 jours). Le produit tiré de la vente peut être inférieur au capital de 100 \$.
Admissibilité aux comptes enregistrés :	REER, REEI, REEE, CELI et RPDB.

NIVEAUX HISTORIQUES DE L'INDICE EURO STOXX 50®

Le graphique qui suit présente les niveaux historiques de l'indice EURO STOXX 50® du 29 décembre 2006 au 30 décembre 2016.



EXEMPLES DE CALCUL DU MONTANT DU PAIEMENT

Les exemples donnés ci-dessous ne servent que d'illustration. Les niveaux de l'indice utilisés pour illustrer le calcul du rendement variable ne sont pas des estimations ni des prévisions du niveau de l'indice dont dépendront le niveau de base et le niveau de règlement ou le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le rendement variable. Tous les exemples supposent qu'un porteur de billets a acheté des billets d'un capital global de 10 000 \$ US et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit.

Exemple n° 1 – Calcul du montant du paiement si le niveau de règlement de l'indice est supérieur à son niveau de base. On suppose que le niveau de base de l'indice s'établit à 3 285,04 et que le niveau de règlement de l'indice correspond à la moyenne calculée suivant. Le montant du paiement s'établit comme suit :

Niveau de base = 3 285,04
Niveau de règlement = 4 270,55

Variation en pourcentage =

$$\frac{(4\,270,55 - 3\,285,04)}{3\,285,04} = 0,30000 \text{ or } 30,000\%$$

Rendement variable = 10 000 \$ US x 30,000% x 71,50% = 2 145,00 \$ US
Montant du paiement = 10 000 \$ US + 2 145,00 \$ US = 12 145,00 \$ US

Dans cet exemple, le montant du paiement procure un rendement équivalant à un taux de rendement annuel composé de 2,46 %.

Exemple n° 2 – Calcul du montant du paiement si le niveau de règlement de l'indice est inférieur à son niveau de base. On suppose que le niveau de base de l'indice s'établit à 3 285,04 et que le niveau de règlement de l'indice correspond à la moyenne calculée suivant. Le montant du paiement s'établit comme suit :

Niveau de base = 3 285,04
Niveau de règlement = 2 299,53

Variation en pourcentage =

$$\frac{(2\,299,53 - 3\,285,04)}{3\,285,04} = -0,30000 \text{ or } -30,000\%$$

Rendement variable = 10 000 \$ US x 0,00% x 71,50% = 0,00 \$ US
Montant du paiement = 10 000 \$ US + 0,00 \$ US = 10 000,00 \$ US

Dans cet exemple, le montant du paiement procure un rendement équivalant à un taux de rendement annuel composé de 0,00 %.

Les billets de représentent des occasions de placement, mais ils peuvent comporter des risques. Pour plus de détails, consulter le bulletin d'information. Risques particuliers :

- Intérêts payables à l'échéance – Le capital et le rendement variable (s'il est positif) sont payables à l'échéance seulement.
- Cours sur le marché secondaire – Le cours des billets sur le marché secondaire dépendra de la conjoncture du marché et pourrait être supérieur ou inférieur au capital de 100 \$, sous réserve de frais de négociation anticipée d'au plus 3,50 % du capital. RBC se réserve le droit de ne pas créer un marché secondaire.
- Événements extraordinaires – Le paiement du rendement variable pourrait être devancé ou retardé en raison de la survenance de certains événements extraordinaires.

Le bulletin d'information concernant les Billets RBC Rétrospective de croissance à capital protégé liés à l'indice EURO STOXX 50 (USD), série 1 (le « bulletin d'information ») et le présent sommaire ne constituent pas une offre ni une sollicitation par quiconque dans un territoire où une telle offre n'est pas autorisée ou à une personne à qui il est illégal de la faire. Le placement et la vente des billets décrits dans le bulletin d'information peuvent être assujettis à des restrictions dans une province ou un territoire donné. Les billets ne peuvent être offerts ni vendus à l'extérieur du Canada. La Banque Royale et les agents-vendeurs demandent à toute personne qui entre en possession du bulletin d'information de s'informer de ces restrictions et de les respecter. Les billets n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la *Securities Act of 1933* des États Unis, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États Unis ou à des personnes des États Unis ou pour leur compte ou à leur profit. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité analogue ne s'est prononcée sur la qualité des billets; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent sommaire doit être lu conjointement avec le bulletin d'information, qui renferme des déclarations et des facteurs de risque supplémentaires importants relativement aux billets.